

No de résolution

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Politiques de gestion

PROVINCE DE QUÉBEC MRC de Minganie Municipalité de L'Île-d'Anticosti

2018 - D-S-A-AD

Dons - Subventions - Aides financières et adhésions

La municipalité reçoit de toutes parts des demandes de dons, subventions, aides financières et adhésions de tous genres d'organismes ou de citoyens. Toutefois la municipalité ne peut acquiescer à toutes les demandes, puisqu'une municipalité est un organisme qui offre des services. Elle ne peut donc pas se servir des deniers municipaux pour prioriser un organisme plus qu'un autre, à moins de servir la collectivité.

C'est pourquoi le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a pris comme décision d'adopter une politique de gestion, afin de régir toutes demandes qui seront acheminées à la municipalité à l'avenir lors de la préparation de son budget de chacun des exercices financiers.

Pour valider cette politique de gestion, le conseil doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, statuer et adopter la politique des dons – subventions – aides financières, adhésions nommée "2018 - D-S-A-AD " afin qu'elle fasse partie intégrante des politiques de gestion de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Cette politique a comme premier objectif de valider les décisions qui sont prises par le conseil relativement à toutes demandes d'organismes ou de citoyens au niveau de tous les secteurs d'activités de la municipalité.

Ce présent document constitue l'énoncé de fond qui détermine ce qu'est pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la politique de gestion dons, subventions, aides financières et adhésions dans les six (6) réseaux d'activités de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Ce document sera un outil qui permettra aux membres du conseil, ainsi qu'à tous les citoyens de voir l'organisation complète de la municipalité concernant cette politique.

La politique générale

Toute demande d'un organisme ou d'un citoyen, pour être acceptée, doit traiter d'un sujet qui touche un des secteurs d'activités de la municipalité et dont la municipalité n'offre pas ce service sur son territoire, par un manque d'infrastructure ou de par sa vocation de villégiature, forestière, touristique

Les membres du conseil, après étude ont retenu les organismes et activités cidessous énumérés qui feront partie intégrante de la politique de gestion d'achat 2018- Achats, relativement aux autorisations de dépenses.

Les organismes et activités retenus sont, à savoir :

- ✓ Tous organismes ou citoyen ayant un lien direct avec la population de par sa vocation est sujet à acceptation lors d'une demande d'aide financière, de dons ou de subventions.
- ✓ Tous organismes dont une adhésion ou un renouvellement a été accepté pour les exercices financiers 2017 et 2018 sont sujets à acceptation lors d'une demande d'adhésion.
- ✓ Tous les organismes ci-dessous énumérés sont sujet à acceptation lors d'une demande d'adhésion ou d'un renouvellement.



Municipalité de L'Île-d'Anticosti Politiques de gestion

Adhésion et renouvellement d'adhésion

Nom de l'organisme	Élus - direction générale et personnel cadre
Ministère de la Justice Commission d'assermentation	Direction générale
Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ)	Adhésion annuelle - Direction générale
Association québécoise d'urbanisme (A.Q.U.)	Adhésion annuelle des membres du CCU et de la direction générale et du personnel cadre du secteur d'activités
Carrefour action municipale	Adhésion annuelle - municipalité
C.O.M.B.E.Q.	Adhésion annuelle Direction générale et personnel cadre du secteur d'activités
Entente de la Croix Rouge	Municipalité - Per capita
Fédération québécoise des municipalités (FQM) et UMQ	Adhésion annuelle – FQM Élus et direction générale
Réseau d'information municipale	Adhésion annuelle - direction générale et membres du conseil
Association des directeurs municipaux	Direction générale
Réseau Biblio	Quote-part annuelle - municipalité
Québec Municipal - Portail	Adhésion annuelle – Direction générale, et les membres du conseil

Cette politique de gestion peut être modifiée en tout temps par résolution du conseil, en séance ordinaire.

Cette politique abroge toute politique, résolution ou disposition adoptée antérieurement à la présente politique relativement aux dons, subventions, aides financières et adhésions, décrits plus haut.

Cette politique de gestion entre en vigueur pour l'exercice financier 2019 conformément à la Loi et demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée.

Donné à Port-Menier, ce 3^e jour du mois de décembre 2018

John Pineault Maire

Diane Taillon, oma, gma Directrice générale et secrétaire-trésorière

Rés. # 2018-12-180